

PLANNING ACACED 2024

Catégories	Période
<p>Chiens Chats Chiens et Chats Chats et Autres Chiens et Autres Chiens, Chats, Autres Autres animaux de compagnie</p> <p>Actualisation</p> <p>1 catégorie – 308 € 2 catégories – 396 € 3 catégories – 484 € Actualisation – 154 €</p>	Du 04 au 06 Juin 2024
	Du 22 au 24 Octobre 2024
	Du 10 au 12 Décembre 2024
	Du 17 Juin 2024 au 05 Juillet 2024 [FOAD]
	Du 30 Septembre 2024 au 18 Octobre 2024 [FOAD]
	Du 18 Novembre 2024 au 06 décembre 2024 [FOAD]
	<p>Date à définir en fonction de la demande (1 journée de formation)</p> <p>L'arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques précise :</p> <p style="text-align: center;">Qu'une personne titulaire, soit :</p> <p>a) D'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles et répertoriée à l'annexe II du présent arrêté ;</p> <p>b) D'une attestation de connaissances délivrée par la D (R) AAF ;</p> <p>c) D'un certificat de capacité " CCAD " délivré en application des dispositions en vigueur avant le 1er janvier 2016 ;</p> <p>d) D'un titre ou certificat figurant à l'annexe III du présent arrêté, sous réserve de son obtention avant le 1er janvier 2015, est tenue d'actualiser ses connaissances au plus tard dix ans après la date d'évaluation ou à défaut, de délivrance de l'un des documents cités aux points a, b, c et d du présent article.</p>